

NOM DE L'ATELIER :

ADHÉRENT·E À L'ATELIER

Nom – Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Tél Dom. :/...../...../...../.....

Portable / / / /

et Mail
(obligatoire pour envoi SMS ou MAIL, si absence animateur et pour toutes autres informations concernant le groupe).

RESPONSABLE LÉGAL (adhérent mineur)

Responsable légal (Père – Mère – Tuteur) – Nom – Prénom :

Mère :/...../...../...../..... Père :/...../...../...../.....

Personnes autorisé·e·s à reprendre l'enfant

	OUI	NON
Autorise le C.S.C. à transmettre son adresse mail à l'animateur de l'atelier		
Autorise mon enfant à se rendre seul à l'atelier et à retourner seul à son domicile		
Autorise le C.S.C. à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'incidents		
Avoir pris connaissance (texte ci-joint) des conditions générales d'inscription et de déroulement de mon enfant à l'atelier du Centre socio-culturel et m'engage à les accepter		

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'accueil des mineurs aux ateliers

A Migné-Auxances, le

Signature

Paiement :
Adhésion (5 € ou 8 €) :
Adhésion famille (12 €) :
Cotisation annuelle :

Conditions Générale d'inscription aux ateliers accueillant DES ENFANTS MINEURS

Votre (vos) enfant(s) souhaite(nt) participer à un atelier organisé par le Centre, c'est pourquoi nous vous demandons de prendre connaissance des conditions générales de participation aux ateliers. De même, il nous semble important de préciser les responsabilités des parents et/ou de l'association touchant **la protection des mineurs**.

1. Inscriptions – paiements – assurances

- Les parents doivent obligatoirement inscrire leur(s) enfant(s) après la 2^{ème} séance d'essai pour les nouveaux.
- Le bulletin ci-contre sera à remettre à l'Accueil du CSC et le règlement. L'adhésion au Centre est de 5 € par enfant, 8 € par adulte ou 12 € familiale (3 personnes). La cotisation est annuelle et payable à l'inscription (paiement en 3 chèques : septembre, octobre et novembre ou carte bancaire ou espèces ou coupons-sports ANCV).
- Un nombre minimum d'inscrits est nécessaire pour le lancement définitif de l'atelier,
- **Nous ne pouvons pas accueillir d'enfants pour lesquels la démarche d'inscription ne sera pas faite au préalable.** Nous devons impérativement avoir toutes vos coordonnées.
- Le C.S.C. et l'animateur de l'atelier ne sont nullement responsables des effets perdus, échangés ou volés avant, pendant et après les cours.

2. Accompagnement des enfants

- Le Centre ne s'occupe pas du transport du domicile à l'activité (pour les enfants inscrits aux Accueils de Loisirs (ALM et ALSH), ils ne seront pas accompagnés avant 16 h 30).
- **Pour des raisons évidentes de sécurité et d'assurance, les parents doivent obligatoirement accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'animateur et le(s) reprendre(s) aux horaires prévus** – exceptionnellement, en cas de retard, il est impératif de prévenir l'animateur ou le Centre afin de ne pas laisser votre (vos) enfant(s) partir seul(s).
- En aucun cas le Centre ne pourrait être responsable des enfants avant et après les horaires de cours. En effet, les animateurs (salariés ou bénévoles) du Centre sont responsables des mineurs seulement pendant les activités et durant les horaires de cours. Un registre de présence est tenu par les animateurs. _

3. Déroulement et suivi des activités

- Le début des séances commence après « la journée des Associations » et se termine mi-juin.
- Dans la mesure du possible des séances de rattrapage auront lieu en fin de saison pour les séances que les animateurs n'auraient pu assurer.
- La présence régulière de l'enfant est indispensable pour la pérennité et le bon déroulement. Toutes absences et retards doivent être justifiées par les parents.
- La réussite d'un atelier dépend de l'engagement, de la motivation de l'enfant et de l'effort de tous, à vouloir se comprendre, se respecter. Toutes attitudes incorrectes de comportement, de langage, et de non-respect des consignes de sécurité pourront faire l'objet d'un avertissement voire du renvoi de l'adhérent.
- Pour la bonne marche du groupe, un enfant dont la présence est irrégulière pourra se voir refuser sa participation au « spectacle » de fin d'année.

PUBLICATION DE L'IMAGE DE MON(MES) ENFANT(S)

Je soussigné(e)

représentant légal du mineur

Autorise la publication d'images de mon enfant sur les supports de communication du Centre,(site internet, presse, bulletin).

N'autorise pas la publication d'images de mon(mes) enfant(s).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2024

Signature